



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE VERTE
ET DU DOMAINE,
*en charge des mines
et de la recherche*

N° 1998 / MED / DBS / ZOO

DIRECTION DE LA BIOSECURITE
CELLULE ZOOSANITAIRE

Pirae, le 04 SEP 2019

L'adjoint au chef de cellule

Affaire suivie par :
Valérie ROY

NOTE AUX IMPORTATEURS

Objet : Evolution de la maladie de Newcastle aux Etats-Unis d'Amérique

Réf. : - Loi du Pays n° 2013-12 du 06 mai 2013 règlementant, aux fins de protection en matière de biosécurité, l'introduction, l'importation, l'exportation et le transport interinsulaire des organismes vivants et de leurs produits dérivés ;
- Arrêté n° 979 CM du 24 juillet 2015 modifié portant fixation de la liste des marchandises susceptibles de véhiculer des agents de maladies transmissibles des animaux et de la liste des denrées alimentaires et aliments pour animaux susceptibles de ne pas répondre aux conditions de sécurité sanitaire des aliments ;
- Note aux importateurs n° 268 MED/DBS/ZOO du 11 février 2019 ;
- Rapport de l'OIE du 3 septembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que, suite aux informations reçues par le rapport de l'OIE du 3 septembre 2019 concernant l'apparition d'un foyer de maladie de Newcastle dans le comté de San Diego dans l'Etat de Californie aux Etats-Unis d'Amérique, la suspension d'importation de **viande fraîches de volailles, d'œufs, de produits à base de viande et d'ovoproduits** n'ayant pas subi de traitement thermique permettant la destruction du virus de maladie de Newcastle issus de volailles est étendue au comté de San Diego.

Le tableau ci-après synthétise les dates de restriction par comté depuis un an, pour les viandes de volailles, produits à base de viandes, œufs et ovoproduits n'ayant pas été soumis à un traitement thermique garantissant la destruction des virus de la maladie de Newcastle (ND) :

Comtés de restriction (Etat)	Viandes fraîches et produits à base de viande	Œufs et ovoproduits	Virus
	Date d'élevage dans les 21 jours précédant l'abattage ou date d'abattage limites	Date de ponte ou date d'emballage limites	
Los Angeles (Californie)	A compter du 30-aout-2018	A compter du 30-aout-2018	Newcastle
Riverside (Californie)	A compter du 20-nov-2018	A compter du 20-nov-2018	Newcastle
San Bernardino (Californie)	A compter du 02-janv-2019	A compter du 02-janv-2019	Newcastle

San Diego (Californie)	A compter du 04-août-2019	A compter du 04-août-2019	Newcastle
---------------------------	---------------------------	---------------------------	-----------

Je compte sur votre entière collaboration pour veiller à la bonne application de cette mesure de protection sanitaire de la Polynésie française.

La présente note remplace la note n° 268 MED/DBS/ZOO du 11 février 2019.

Cette décision peut être contestée devant le tribunal administratif de la Polynésie française dans un délai franc de deux mois, compté à partir du lendemain de la présente notification. La juridiction administrative compétence peut être saisie par le biais de l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre et par délégation,



Christophe GIRAUD